



**Audit**

osez une signature  
qui rassure

SAS au capital de 315 000 €

RCS Orléans 037 130 033

Siège social :

1 Allée des Balletières

45650 SAINT JEAN LE BLANC

**LE MOUVEMENT ASSOCIATIF CENTRE VAL DE LOIRE**

**Association**

**6, Ter de l'Abbé PASTY  
45400 FLEURY LES AUBRAIS**

**SIRET : 448 349 977 00034**

**EXERCICE 2023**

**Clos le 31 décembre 2023**

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

**PRESENTE PAR**

**La S.A.S. OSE AUDIT**

**Société de Commissaires aux Comptes**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE 2023**

Clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **LE MOUVEMENT ASSOCIATIF CENTRE VAL DE LOIRE** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes attachés à vérifier les assertions de flux, de soldes et de présentation concernant les subventions octroyées à votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport gestion et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

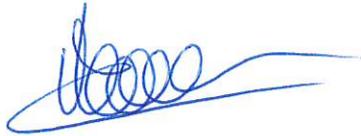


- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Jean le Blanc, le 4 Juin 2024

**Le Commissaire aux Comptes,  
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,**

**S.A.S OSE AUDIT**



**Nathalie BONNET  
Commissaire aux Comptes**

## Bilan Actif

		31/12/2023		31/12/2022	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions brevets droits similaires					
Autres immobilisations incorporelles (1)					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
ACTIF IMMOBILISE	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	21 216	18 995	2 221	2 259
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés		305		305	
Prêts					
Autres immobilisations financières		2 000		2 000	2 000
<b>TOTAL ( I )</b>		<b>23 521</b>	<b>18 995</b>	<b>4 526</b>	<b>4 259</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>					
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients, usagers et comptes rattachés		10 790		10 790	35 218
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances		635 535		635 535	432 758
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					305
<b>DISPONIBILITES</b>		355 940		355 940	402 191
Charges constatées d'avance		50 291		50 291	
<b>TOTAL ( II )</b>		<b>1 052 556</b>		<b>1 052 556</b>	<b>870 472</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )					
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecart de conversion actif ( V )					
<b>TOTAL ACTIF ( I à V )</b>		<b>1 076 077</b>	<b>18 995</b>	<b>1 057 082</b>	<b>874 731</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

## Bilan Passif

31/12/2023

31/12/2022

<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	41 047	41 047
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	25 000	25 000
Autres			
Report à nouveau	118 432	87 670	
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>40 118</b>	<b>22 202</b>	
	<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	<b>224 597</b>	<b>175 919</b>
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>224 597</b>	<b>175 919</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	333 752	178 240
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	26 000	
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>	<b>359 752</b>	<b>178 240</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	39 766	43 922
	<b>Total des provisions</b>	<b>39 766</b>	<b>43 922</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	1 225	1 225
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	310 956	413 266
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	73 464	54 659
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	100		
Produits constatés d'avance	47 221	7 500	
	<b>Total des dettes</b>	<b>432 967</b>	<b>476 650</b>
	Ecart de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 057 082</b>	<b>874 731</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	40 117,99	22 202,03
(1)	Dont à moins d'un an	431 742	476 650
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

## Compte de Résultat

1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	56 037	61 111
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 087 273	849 625
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	26 000	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	35 480	37 323
Utilisations des fonds dédiés	132 240	148 654	
Autres produits		600	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 337 030</b>	<b>1 097 313</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	546 135	717 212
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 986	6 528
	Salaires et traitements	291 858	225 602
	Charges sociales	88 703	74 666
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 703	2 135
	Dotation aux provisions	39 766	43 922
	Reports en fonds dédiés	313 752	34 240
Autres charges	2 620	1 831	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>1 291 522</b>	<b>1 106 135</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>45 509</b>	<b>(8 822)</b>

## Compte de Résultat

2/2

	31/12/2023	31/12/2022	
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(8 822)</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 724	1 182
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>2 724</b>	
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>		
	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 182</b>	
	<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>(7 640)</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion	1 885	31 169
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>1 885</b>	<b>31 169</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion	10 000	1 327
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>10 000</b>	<b>1 327</b>
	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(8 115)</b>	<b>29 842</b>
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 341 640</b>	<b>1 129 664</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 301 522</b>	<b>1 107 462</b>
	<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>	<b>40 118</b>	<b>22 202</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations		
	Personnel bénévole		
	<b>TOTAL</b>		

## Règles et Méthodes Comptables

### Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

#### Objet social :

L'association a pour but :

- d'améliorer l'efficacité des coordinations membres par des stratégies ou des plates-formes communes, par la dialogue et/ou la négociation avec les autorités publiques représentant l'État dans la région et des départements, le Conseil Régional, les Conseils Départementaux,
- de contribuer à promouvoir dans la région et les départements une vie associative qui vise à développer des projets d'intérêt général et des activités sans finalité lucrative,
- de défendre les acteurs de la vie associative qui créent des liens sociaux, développent la citoyenneté participative, luttent contre les excès de l'individualisme, le racisme et la xénophobie ; défendent ces valeurs pour une Europe plus sociale et promeuvent la solidarité internationale,
- de développer des partenariats avec toutes les organisations qui adhèrent aux mêmes valeurs et poursuivent les mêmes objectifs (notamment sur le terrain de l'économie sociale et des droits de l'homme).

#### Missions sociales

Les missions sociales de l'association sont :

- L'animation de webinaires pour accompagner les associations. Cette action vise à :
  - \_favoriser le développement d'une vision partagée de l'emploi et de la fonction employeur dans les petites et moyennes associations,
  - \_outiller les acteurs de l'accompagnement dans leurs pratiques professionnelles en les orientant vers des ressources utiles,
  - encourager les collaborations possibles entre les différents acteurs de l'accompagnement associatif sur les territoires.
- Le " piment dans l'assoc' ". Le Mouvement associatif organise des temps d'échanges pour permettre aux personnes engagées dans les associations de réfléchir ensemble à leurs pratiques. L'idée est de favoriser, dans une approche disruptive et participative, le partage et la mise en débat des visions, idées, pratiques, questions des associations autour de problématiques de société en résonance avec leurs enjeux.
- La plateforme inter-associative pour le service civique. La plateforme inter-associative pour le service civique est un collectif informel regroupant de nombreuses organisations impliquées dans l'accueil et l'accompagnement de volontaires. Elle a pour objectif de promouvoir l'expertise des associations et de faire connaître leur point de vue sur l'évolution du service civique.
- Les "résolutions numériques". Cette action vise à accompagner les associations dans leur transition numérique, notamment en :
  - \_Facilitant l'accès des associations à l'ensemble des solutions numériques et à leurs usages,
  - \_Renforçant leurs liens avec les acteurs du numérique
  - \_Faisant avancer la réflexion et l'approche critique quant aux questions numériques et à leur

## Règles et Méthodes Comptables

impact sur la société

- La charte des engagements réciproques. La Charte des engagements réciproques signée en février 2014 entre l'État, le Mouvement associatif et les représentants des collectivités territoriales reconnaît aux associations la capacité à contribuer à l'intérêt général.

Approfondissant la charte signée en 2001 entre l'État et les associations, ce texte définit les conditions d'un partenariat renouvelé entre associations, État et collectivités locales et encourage les démarches de co-construction.

À l'heure où l'action publique est en pleine mutation, les principes de cette charte méritent d'être largement diffusés et appropriés. Partout, à tous les échelons territoriaux et dans tous les domaines de politiques publiques, des chartes adaptées au contexte et aux enjeux peuvent être signées, à l'initiative des acteurs concernés.

Les signataires de la Charte sont l'Etat (le Premier Ministre), Le Mouvement associatif, et les représentants des collectivités locales : l'Association des régions de France (ARF), l'Association des Départements de France, (ADF), l'Association des maires de France (AMF), l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF), le Réseau des territoires de l'Economie sociale (RTES).

Depuis sa signature en février 2014, elle a donné lieu à des déclinaisons territoriales et sectorielles.

- La vie associative dans les Quartiers Prioritaires de la Ville. Cette action permet de participer grandement au vivre ensemble et à l'émancipation des habitants.

Porteuses de solutions inspirantes et de nouvelles façons d'agir, elles doivent cependant faire face à un accroissement des besoins sociaux dans un contexte économique et sanitaire de plus en plus fragile.

Pour répondre à ces enjeux, Le Mouvement associatif a développé, avec l'appui d'un collectif d'acteurs associatifs animé par la Fédération des Centres Sociaux de France, 3 supports :

- \_une charte visant à favoriser les coopérations inter-associatives
- \_un plaidoyer portant 16 propositions pour soutenir les actions des acteurs associatifs intervenant dans les QPV
- \_un guide de bonnes pratiques pour permettre une meilleure connaissance et un essaimage de ces actions

### Moyens mis en œuvre et ressources

Les ressources de l'association se composent :

- des cotisations versées par ses membres,
- des souscriptions et dons,
- des subventions accordées par l'État, les collectivités territoriales ou tout autre organisme public ou privé,
- du montant des abonnements à ses publications
- de toutes autres recettes autorisées par les lois, décrets et règlements en vigueur

### **Règles générales**

L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et finit le 31/12/2023.

## Règles et Méthodes Comptables

Il a une durée de 12 mois.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/05/2024 par le Conseil d'Administration.

### Méthode générale

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 et n°2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association a opté en 2023 à la nouvelle recommandation de l'ANC concernant la dette actuarielle en matière d'indemnités de fin de carrière pour les salariés. Ce choix constitue un changement de méthode comptable du calcul des indemnités de départ à la retraite.

La méthode de calcul « *prorata temporis* » qui était utilisée précédemment est remplacée par la méthode de calcul « *ANC 2021* ».

Aucun autre changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en

## Règles et Méthodes Comptables

état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Méthode d'amortissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 10 ans

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet

## Règles et Méthodes Comptables

d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Engagement de retraite

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles :

- Taux d'actualisation : 3,17% (inflation comprise)
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Méthode de calcul retenue est la méthode : ANC 2021
- Taux de rotation du personnel : 1%
- Taux de charges sociales : 50%

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés en matière d'engagement de retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite s'élève à 39 766 €.

## Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Viremt p.à p. Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
<b>CORPORELLES</b>					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
sur sol d'autrui					
instal. agencé aménagement					
Instal technique, matériel outillage industriels					
Instal., agencement, aménagement divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique et mobilier	19 552		1 664		21 216
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>19 552</b>		<b>1 664</b>		<b>21 216</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>					
<b>FINANCIERES</b>					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés			305		305
Prêts et autres immobilisations financières	2 000				2 000
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>2 000</b>		<b>305</b>		<b>2 305</b>
<b>TOTAL</b>	<b>21 552</b>		<b>1 969</b>		<b>23 521</b>

## Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	17 292	1 703		18 995
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>17 292</b>	<b>1 703</b>		<b>18 995</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 292</b>	<b>1 703</b>		<b>18 995</b>

## Provisions

		Début exercice	Impact changement de méthode vers ANC 2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2023	
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers						
	Provisions pour investissement						
	Provisions pour hausse des prix						
	Provisions pour amortissements dérogatoires						
	Provisions fiscales pour prêts d'installation						
	Provisions autres						
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>							
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges						
	Pour garanties données aux clients						
	Pour pertes sur marchés à terme						
	Pour amendes et pénalités						
	Pour pertes de change						
	Pour pensions et obligations similaires	43 922	- 8 560	39 766	35 362	39 766	
	Pour impôts						
	Pour renouvellement des immobilisations						
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
	Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer						
Autres							
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>43 922</b>	<b>- 8 560</b>	<b>39 766</b>	<b>35 362</b>	<b>39 766</b>	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>legs ou donations</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. Financières</li> </ul>					
			Sur stocks et en-cours				
			Sur comptes clients, usagers				
			Sur créances reçues par legs ou donations				
			Autres				
			<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>43 922</b>	<b>- 8 560</b>	<b>39 766</b>	<b>35 362</b>	<b>39 766</b>
	Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>		39 766	35 362		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciations à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'articles 39-1.5e du C.G.I.

## Créances et Dettes

	31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 000		2 000
Clients, usagers douteux ou litigieux			
Autres créances clients, usagers	10 790	10 790	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	621	621	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	632 103	632 103	
Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	2 812	2 812	
Charges constatées d'avance	50 291	50 291	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>698 616</b>	<b>696 616</b>	<b>2 000</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 225		1 225	
Fournisseurs et comptes rattachés	310 956	310 956		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	44 674	44 674		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 979	27 979		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	812	812		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	100	100		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	47 221	47 221		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>432 967</b>	<b>431 742</b>	<b>1 225</b>	

Emprunts souscrits en cours d'exercice  
 Emprunts remboursés en cours d'exercice  
 Emprunts dettes associés (personnes physiques)

## Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	41 047				41 047
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	25 000				25 000
Autres réserves					
Report à nouveau	87 670	22 202	8 560		118 432
Excédent ou déficit de l'exercice	22 202	(22 202)	40 118		40 118
<b>Situation nette</b>	<b>175 919</b>		<b>48 678</b>		<b>224 597</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>175 919</b>		<b>48 678</b>		<b>224 597</b>

Le compte de fonds propres, qui ne comporte aucun droit de reprise, représente l'ensemble des résultats cumulés au cours des exercices précédents.

Le mouvement de l'exercice correspond à l'affectation du résultat des comptes clos le 31 décembre 2022.

## Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Préfecture - FNADT Guid'Asso		133 875				133 875	
DDETS - MMPT		42 600				42 600	
DRAJES - DEPLOIEMENT GA		19 000				19 000	
DRAJES - FDVA		5 000				5 000	
Développement de la Vie Associative	46 000					46 000	
ADEME - PNA		58 277				58 277	
DRAJES		9 000				9 000	
REGION - Formation des bénévoles		20 000				20 000	
Hubs pour un numérique inclusif	120 000		120 000				
Région - Transition alimentaire	12 240		12 240				
Contributions financières d'autres org.							
ENEDIS - HUB		6 000				6 000	
FONDATION SNCF		20 000				20 000	
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL</b>	<b>178 240</b>	<b>313 752</b>	<b>132 240</b>			<b>359 752</b>	

## Honoraires des Commissaires aux Comptes

	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	31/12/2023	31/12/2022	%	%	31/12/2023	31/12/2022	%	%
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	4 920	4 788	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
<b>Sous-total</b>	<b>4 920</b>	<b>4 788</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>				
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
<b>Sous-total</b>								
<b>TOTAL</b>	<b>4 920</b>	<b>4 788</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>				

## Autres informations

### Détail des subventions

Intitulés	Montants
ENEDIS - HUB	6 000
FONDATION SNCF - Agir sur l'environnement sur les territoires	20 000
ADEME - PNA	69 943
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE - Mediation numérique	120 000
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE - Conventions Cap'asso	40 115
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE - Convention Région actions 2023	330 000
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE - Convention Région formation des bénévoles 2023	120 000
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE - HTD	1 000
FONJEP - Guid asso	21 264
FONJEP Jeunes	3 951
PREFECTURE - CPER Hub-Lo CVL	110 000
PREFECTURE - FNADT Guid'Asso	153 000
DRAJES -Déploiement GA	19 000
DRAJES -Info vie asso	10 000
DRAJES - FDVA	6 000
DRAJES - Guid'asso	9 000
DDETS - Mieux manger pour tous (MMPT)	54 500
BANQUE DES TERRITOIRES alimentation	15 000
BANQUE DES TERRITOIRES Numérique inclusif	4 500
<b>TOTAL</b>	<b>1 113 273</b>

### Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant de rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0€ durant l'exercice.

### Contributions volontaires en nature

L'association n'a valorisé aucune contribution volontaire en nature au cours de cet exercice.